



Atlas de la Biodiversité communale

Plan d'action



Une autre vie s'invente ici



Parc naturel régional du Golfe du Morbihan
Park ar Mor Bihan



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ



GUIDE DE LECTURE

DU PLAN D'ACTION DE L'ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE

L'Atlas de la Biodiversité Communale constitue une initiative ayant pour but de documenter, préserver et promouvoir la biodiversité au sein de la commune. En réponse aux défis environnementaux croissants et aux enjeux spécifiques rencontrés sur le territoire communal, ce document énonce les actions principales à entreprendre pour garantir la conservation et la valorisation de notre riche patrimoine naturel.

Dans la suite de ce document, vous trouverez la description de chaque élément présent sur les fiches d'actions afin de faciliter leur compréhension et leur lecture.

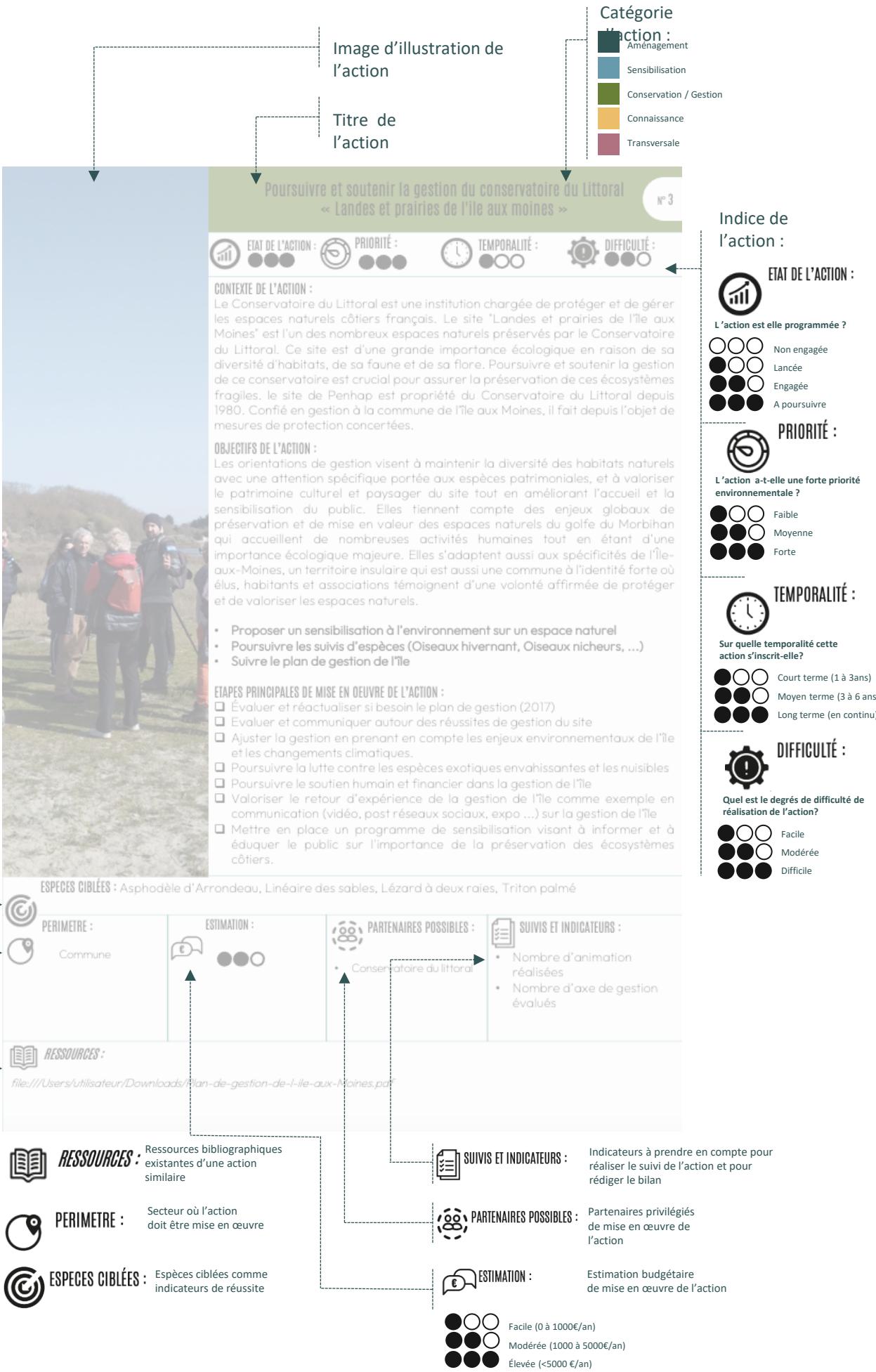
LOGIQUE DES FICHES ACTIONS

Les fiches d'actions présentées dans la suite du document sont des propositions de mise en œuvre visant à intégrer les considérations environnementales et les enjeux de biodiversité dans la commune. Chaque fiche est autonome, permettant ainsi une lecture transversale.

Elles sont regroupées en catégories correspondant aux enjeux définis dans le diagnostic territorial :

- Aménagement : prévoyant l'intégration des besoins de la faune et de la flore dans les projets d'aménagement urbain et routier, ainsi que dans les documents d'urbanisme.
- Sensibilisation : cherchant à sensibiliser les élus, les habitants et les élèves à diverses problématiques.
- Conservation/Gestion : axée sur la préservation et la protection de sites remarquables nécessitant une gestion spécifique, ou sur le maintien des pratiques de gestion déjà en place.
- Connaissance : visant à approfondir la compréhension dans des domaines spécifiques.

Les fiches d'actions ne sont pas des cahiers des charges détaillés décrivant la mise en œuvre exacte ; elles proposent plutôt des actions concrètes pour faciliter le suivi et la réalisation des actions. Leurs contenus peuvent et doivent être ajustés en fonction de l'évolution du territoire.





ETAT DE L'ACTION :



PRIORITÉ :



TEMPORALITÉ :



DIFFICULTÉ :



CONTEXTE DE L'ACTION :

L'intégration d'aménagements "refuge à faune" sur les bâtiments publics est une initiative visant à créer des espaces favorables à la biodiversité urbaine en fournissant des habitats artificiels pour la faune locale. Les bâtiments publics offrent souvent des surfaces propices à l'installation de nichoirs à hirondelles, de gîtes à chauves-souris et d'autres structures similaires, contribuant ainsi à compenser la perte d'habitats naturels due à l'urbanisation croissante.

OBJECTIFS DE L'ACTION :

Suite aux inventaires, il a été relevé la présence d'espèce à enjeux aux abords des bâtiments communaux, tel que l'hirondelle rustique, la Pipistrelle et autres chauves-souris.

- **Créer des habitats artificiels favorables à la faune sur les bâtiments publics afin de compenser la perte d'habitats naturels dans les zones urbaines.**
- **Favoriser la biodiversité urbaine en offrant des refuges et des sources de nourriture pour les espèces animales locales, notamment les oiseaux et les petits mammifères.**
- **Sensibiliser les citoyens à l'importance de la préservation de la faune urbaine et à leur rôle dans la création d'habitats favorables à la biodiversité.**
- **Collaborer avec les autorités locales, les architectes et les urbanistes pour intégrer les aménagements "refuge à faune" dans les projets de construction et de rénovation des bâtiments publics.**

ETAPES PRINCIPALES DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION :

- Réaliser une évaluation des bâtiments publics pour identifier les sites propices à l'installation d'aménagements "refuge à faune". Il peut s'agir de places publiques, de bâtiments administratifs, d'écoles ou d'autres infrastructures municipales.
- Choisir les types d'aménagements "refuge à faune" les mieux adaptés aux espèces présentes sur la commune et aux caractéristiques des bâtiments publics.
- Assurer l'intégrité des nids naturels sur les bâtiments communaux
- Collaborer avec des experts en écologie urbaine, des architectes et des entreprises spécialisées pour concevoir et installer les aménagements "refuge à faune".
- Veiller à ce que les installations soient sûres, durables et esthétiquement intégrées aux bâtiments publics.
- Sensibilisation du public : Organiser des campagnes de sensibilisation pour informer les citoyens sur les bénéfices des aménagements "refuge à faune" et les encourager à contribuer à leur entretien. Impliquer les écoles, les associations locales et les médias pour maximiser l'impact de ces actions.

SPECES CIBLÉES : Hirondelle rustique, Pipistrelle commune



PERIMETRE :

Commune
Priorités :

- Rinville
- Mairie
- Cromlech
- Local de Kerbozec



ESTIMATION :



PARTENAIRES POSSIBLES :

- Parc naturel régional du Golfe du Morbihan
- LPO
- Nozigell



SUIVIS ET INDICATEURS :

- Nombre de refuge installés
- Nombre de refuge occupés



RESSOURCE : Inventaire chiroptérologique par recherche de gîte en bâti (Septembre 2023) : https://drive.google.com/file/d/1-40GY7NxKyg7BN0qWGAB4nGcvJ_Y04VQ/view?usp=drive_link



ETAT DE L'ACTION :



PRIORITÉ :



TEMPORALITÉ :



DIFFICULTÉ :



CONTEXTE DE L'ACTION :

Lors de la démarche d'atlas de la biodiversité communal, les animations ont permis de débuter la création d'un herbier communal, permettant de garder une trace des animations réalisées et favorisant le lien entre les habitants autour d'un objet à vocation scientifique.

OBJECTIFS DE L'ACTION :

L'élaboration de l'herbier communal constitue une initiative précieuse dans le cadre de la préservation de la biodiversité locale et de la valorisation du patrimoine naturel de la commune. Un herbier est un recueil de plantes séchées et pressées, accompagnées de descriptions et d'informations sur leur habitat et leurs caractéristiques botaniques. Il constitue une ressource précieuse pour l'étude de la flore locale, la sensibilisation environnementale et l'éducation à la biodiversité. Et pour le partage de la connaissance aux générations futures.

- **Impliquer les habitants/élus/scolaires à agir en faveur de la préservation de la biodiversité**
- **Augmenter la conscience environnementale des habitants**
- **Encourager les habitants à devenir des acteurs engagés dans la préservation de la biodiversité**
- **Favoriser le dialogue et la coopération entre les naturalistes, les habitants et les élus locaux pour élaborer des politiques et des actions de préservation de la biodiversité**
- **Contribuer à la préservation et à la restauration des écosystèmes locaux en sensibilisant les habitants aux enjeux de la biodiversité et en les incitant à adopter des pratiques favorables à la conservation de ces écosystèmes.**

ETAPES PRINCIPALES DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION :

- Valoriser les résultats de l'atlas de la biodiversité communale
- Organiser des sorties sur le terrain pour collecter des plantes avec des animateurs ou des spécialistes
- Assurer un organisme référent pour la conservation de l'herbier
- Suivre un protocole strict pour la réalisation des différentes étapes de l'herbier (collectage, pressage, séchage, catalogage, ...)
- Identifier les spécimens en lien avec des naturalistes du territoire
- Rendre accessible et visible l'herbier
- Faire participer les habitants dans sa réalisation et son animation



ESPECES CIBLÉES : Ruine de Rome, Nombril de venus, Doradille noire



PERIMETRE :

Commune



ESTIMATION :



PARTENAIRES POSSIBLES :

- Parc naturel régional du Golfe du Morbihan
- Herbier de Kerscot CBNB



SUIVIS ET INDICATEURS :

- Temps d'animations réalisés
- nombre de personnes sensibilisées
- Nombre de spécimens inventoriés



RESSOURCES :

<https://www.tela-botanica.org/ressources/ressources-pedagogiques/realiser-son-herbier/>

Poursuivre et soutenir la gestion du conservatoire du Littoral

« Landes et prairies de l'Île aux Moines »

ETAT DE L'ACTION :



PRIORITÉ :



TEMPORALITÉ



DIFFICULTÉ :



CONTEXTE DE L'ACTION :

Le Conservatoire du Littoral est une institution chargée de protéger et de gérer les espaces naturels côtiers français. Le site "Landes et prairies de l'Île aux Moines" est l'un des nombreux espaces naturels préservés par le Conservatoire du Littoral. Ce site est d'une grande importance écologique en raison de sa diversité d'habitats, de sa faune et de sa flore. Poursuivre et soutenir la gestion de ce conservatoire est crucial pour assurer la préservation de ces écosystèmes fragiles. Le site de Penhap est propriété du Conservatoire du Littoral depuis 1980. Confié en gestion à la commune de l'Île aux Moines, il fait depuis l'objet de mesures de protection concertées.

OBJECTIFS DE L'ACTION :

Les orientations de gestion visent à maintenir la diversité des habitats naturels avec une attention spécifique portée aux espèces patrimoniales, et à valoriser le patrimoine culturel et paysager du site tout en améliorant l'accueil et la sensibilisation du public. Elles tiennent compte des enjeux globaux de préservation et de mise en valeur des espaces naturels du golfe du Morbihan qui accueillent de nombreuses activités humaines tout en étant d'une importance écologique majeure. Elles s'adaptent aussi aux spécificités de l'Île-aux-Moines, un territoire insulaire qui est aussi une commune à l'identité forte où élus, habitants et associations témoignent d'une volonté affirmée de protéger et de valoriser les espaces naturels.

- Proposer une sensibilisation à l'environnement sur un espace naturel
- Poursuivre les suivis d'espèces (Oiseaux hivernant, Oiseaux nicheurs, ...)
- Suivre le plan de gestion de l'île

ETAPES PRINCIPALES DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION :

- Évaluer et réactualiser si besoin le plan de gestion (2017)
- Evaluer et communiquer autour des réussites de gestion du site
- Ajuster la gestion en prenant en compte les enjeux environnementaux de l'île et les changements climatiques.
- Poursuivre la lutte contre les espèces exotiques envahissantes et les nuisibles
- Poursuivre le soutien humain et financier dans la gestion de l'île
- Valoriser le retour d'expérience de la gestion de l'île comme exemple en communication (vidéo, post réseaux sociaux, expo ...) sur la gestion de l'île
- Mettre en place un programme de sensibilisation visant à informer et à éduquer le public sur l'importance de la préservation des écosystèmes côtiers.



ESPECES CIBLÉES : Asphodèle d'Arrondeau, Linéaire des sables, Lézard à deux raies, Triton palmé



PERIMETRE :

Commune



ESTIMATION :



PARTENAIRE POSSIBLES :

- Conservatoire du littoral



SUIVIS ET INDICATEURS :

- Nombre d'animation réalisées
- Nombre d'axe de gestion évalués



RESSOURCES :

file:///Users/utilisateur/Downloads/Plan-de-gestion-de-l-ile-aux-Moines.pdf

Préserver les habitats marins notamment les herbiers de Zostère marine

ETAT DE L'ACTION :



PRIORITÉ :



TEMPORALITÉ :



DIFFICULTÉ :



CONTEXTE DE L'ACTION :

Le Golfe du Morbihan présente l'un des herbiers de Zostères les plus importants en France. À l'échelle européenne ces herbiers constituent des habitats de première importance. Le rôle des herbiers de zostère dans la protection des côtes est primordial. Ils servent de support à diverses algues épiphytes et hébergent de nombreuses espèces mobiles ; crustacés, poissons et notamment les syngnathidés (comme les hippocampes) viennent s'y alimenter et s'y reproduire.

OBJECTIFS DE L'ACTION :

La préservation des habitats marins dans le Golfe du Morbihan constitue un enjeu fort. Ainsi l'action a pour objectif de :

- **Approfondir la cartographie des habitats marins**
- **Améliorer la connaissance naturaliste ces habitats prioritaires**
- **Sensibiliser élus/ habitants/scolaires à l'importance de ces habitats**
- **Concilier usage du plan d'eau et préservation de l'environnement**

ETAPES PRINCIPALES DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION :

CONNAISSANCE

- Mettre en place ou relayer les protocoles d'inventaire des espèces animales et végétales marines
- Améliorer la connaissance des interactions entre activité et biodiversité

AMENAGEMENT

- Entretenir ou convertir les mouillages et balisages à moindre impact sur les herbiers : mouillages de moindre impact en cours d'installation

GESTION ET CONSERVATION

Préserver les herbiers en limitant les pressions physiques s'exerçant sur ces derniers
Poursuivre l'interdiction de l'ancre dans certains coeurs d'herbiers

SENSIBILISATION

- Communiquer sur les actions de préservation des habitats marins, sensibiliser le public à leur importance pour la biodiversité marine et encourager l'engagement des différentes parties prenantes dans leur conservation.
- Rappeler la réglementation interdisant la pêche à pied de loisir dans les herbiers de zostères naines

ESPECES CIBLÉES : Zostère marine, Hippocampe à nez long,



PERIMETRE :

Commune
Priorité :
• herbier de zostères naines



ESTIMATION :



PARTENAIRES POSSIBLES :

- Parc naturel régional
- GMVA
- OFB
- Associations de plaisanciers titulaires d'AOT



SUIVIS ET INDICATEURS :

- Nombre d'action de sensibilisation
- Nombre de mouillage converti



RESSOURCES :

https://professionnels.ofb.fr/sites/default/files/pdf/documentation/Rex-econavigation_01-mouillage-moindre2019.pdf
<https://www.life-marha.fr/node/353>

ETAT DE L'ACTION :



PRIORITÉ :



TEMPORALITÉ :



DIFFICULTÉ :



CONTEXTE DE L'ACTION :

Les plages du site Natura 2000 sont très fréquentées pendant la période estivale (plage du Dréhen, de Port-Miquel, du Goret). Il en découle une demande sociale en rapport avec leur nettoyage. Celui-ci est souvent réalisé de manière mécanique, soit ponctuelle, soit régulière. Toutefois, il existe sur l'île des plages moins fréquentées présentant des laisses de mer permanentes.

OBJECTIFS DE L'ACTION :

L'intérêt de cette action réside dans le maintien de la fonctionnalité trophique des laisses de mer et d'aboutir à une gestion raisonnée de cet habitat.

- Assurer la préservation des laisses de mer
- Solliciter les associations du territoire pour le ramassage des déchets sur les laisses de mer
- Sensibiliser les habitants à l'importance de cet habitat
- Protéger les côtes contre l'érosion côtière

ETAPES PRINCIPALES DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION :

- Engager une réflexion sur la nécessité du nettoyage mécanique des laisses de mer
- Engager une réflexion sur la sensibilisation auprès des habitants/élus/scolaires sur l'importance des laisses de mer et les hauts de plage
- Poursuivre et généraliser l'information sur le nettoyage sélectif
- Impliquer les habitants/associations à des chantiers participatifs de nettoyage des plages
- Valoriser les initiatives réalisées sur la gestion des laisses de mer
- Mettre en place un plan de nettoyage sélectif des plages
- Réaliser une cartographie fine des hauts de plage et de sa végétation



ESPECES CIBLÉES : Puce de mer, Betterave maritime.



PERIMETRE :

Commune
Priorité :

- Drehen
- Port Miquel
- Anse du Vran
- Le Goret



ESTIMATION :



PARTENAIRE POSSIBLES :

- Le parc naturel régional
- GMVA
- Associations du territoire



SUIVIS ET INDICATEURS :

- Nombre de plan de nettoyage réalisés
- Nombre de ramassages collectif réalisés



RESSOURCES :

<https://bretagne-environnement.fr/sites/all/libraries/pdf.js/web/viewer.html?file=https%3A%2F%2Fbretagne-environnement.fr%2Fsites%2Fdefault%2Ffiles%2Fdocumentation%2Fbiblio%2Fdeeee5e9b1080e350cdd6dc8adc25b19f.pdf>

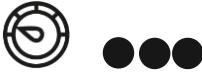
Établir un plan de gestion et de protection des lavois et fontaines pour préserver le triton palmé



ETAT DE L'ACTION :



PRIORITÉ :



TEMPORALITÉ :



DIFFICULTÉ :



CONTEXTE DE L'ACTION :

Les inventaires réalisés lors des Atlas de la biodiversité communale et aux connaissances des résidents de la commune ont permis de valider la présence d'une population assez importante du Triton palmé mais aussi d'une végétation aquatique diversifiée dans les lavois et fontaines de la commune en créant une approche holistique de la préservation du patrimoine culturel et naturel.

OBJECTIFS DE L'ACTION :

Cette action vise à élaborer des plans dédiés à la gestion et à la protection des lavois et fontaines de la commune, en mettant l'accent sur la préservation de deux éléments clés : le triton palmé, amphibiens protégé et la végétation aquatiques qui se développe spécialement dans les plans d'eau non turbide et stagnante. En réalisant ce plan de gestion on assure la durabilité d'écosystème fragile en sensibilisant les habitants à leur importance écologique.

- Assurer la protection de la population de Triton palmé et de son habitat
- Protéger la végétation aquatique
- Sensibiliser les habitants/élus/scolaires aux enjeux liés aux lavois
- Engager les parties prenantes (résidents, associations de préservation du patrimoine culturel et naturel)
- Evaluer les menaces qui pèsent sur ces écosystèmes
- Déterminer les besoins de restauration ou d'aménagement pour favoriser la reproduction et l'hivernation de l'espèce
- Intégrer les plans de gestion dans les documents d'aménagement

ETAPES PRINCIPALES DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION :

- Réaliser un inventaire catégorisé des lavois et fontaines de la commune
- Compléter la liste de faune et la flore présentes dans les lavois et fontaines de la commune
- Former les agents techniques à la bonne gestion des sites à fort enjeux
- Développer un plan de gestion détaillé décrivant les actions spécifiques à entreprendre et les vigilances à avoir dans l'entretien de ces sites
- Communiquer auprès des habitants/élus/scolaires de la présence de cette espèce sur la commune
- Soutenir et encourager les suivis de la population des amphibiens et de la végétation aquatique
- Réaliser une fiche de suivi pour évaluer l'efficacité des mesures mise en place en les ajustant si besoin

ESPECES CIBLÉES : Lentille d'eau menue, Doradille, Scolopendre, Triton palmé



PERIMETRE :

Commune



ESTIMATION :



PARTENAIRES POSSIBLES :

- Eaux et rivière de Bretagne
- Région Bretagne
- Parc naturel régional
- Bretagne vivante



SUIVIS ET INDICATEURS :

- Avancée du plan de gestion
- Nombre d'espèces inventoriées



RESSOURCES :

<https://www.open-sciences-participatives.org/fiche-observatoire/90>

<https://patrimoine.bretagne.bzh/actualites/eau-biodiversite-et-patrimoine-un-nouvel-appel-a-projets-regional/>

<https://www.fne-aura.org/actualites/ain/les-lavois-la-biodiversite-menacee/>

Améliorer la connaissance des habitats marins et de la biodiversité benthique

ETAT DE L'ACTION :



PRIORITÉ :



TEMPORALITÉ :



DIFFICULTÉ :

**CONTEXTE DE L'ACTION :**

Suite à la démarche de l'Atlas de la Biodiversité Communale, le constat du manque d'information sur la biodiversité des estrans a été dressé. De plus, les côtes du golfe sont soumises à des influences hydrodynamiques variées ce qui engendre une infinité de typologies, de substrat et de peuplement.

OBJECTIFS DE L'ACTION :

Cette richesse de peuplement et la biodiversité associées sont les atouts majeurs de ce littoral. En plus d'être un haut lieu de la biodiversité, l'estran est le terrain de jeu de nombreux îlois conscients des changements et des usages de l'estran de la commune. Ainsi l'action a pour objectif de poursuivre le travail initié par les étudiants du master Sciences de la mer de l'UBO (2023-2024) :

- Réaliser un état des lieux des estrans de l'île
- Anticiper les changements climatiques
- Comprendre les usages de l'estran aujourd'hui
- Récolter la mémoire des estrans de la commune
- Améliorer la compréhension des habitats marins et de la biodiversité benthique pour mieux les protéger et les gérer de manière durable
- Identifier les espèces et les habitats sensibles
- Sensibiliser et éduquer les populations locales et les parties prenantes sur l'importance des écosystèmes marins et des enjeux liés à leur préservation

ETAPES PRINCIPALES DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION :**CONNAISSANCE**

- Réaliser un inventaire biologique de l'estran, identifier les espèces marines présentes dans les habitats benthiques à l'aide de guides d'identification, de données scientifiques
- Évaluer l'état de conservation des habitats marins et les pressions qu'ils subissent en s'appuyant sur les protocoles existants
- Réaliser une cartographie fine (type3) des substrats présents sur la commune
- Recueillir la mémoire des usages de l'estran des îlois

SENSIBILISATION

- Communiquer sur les bonnes pratiques de pêche
- Incrire le projet dans une saison culturel
- Impliquer l'école et sensibiliser le public scolaire à la biodiversité benthique
- Sensibiliser les populations locales, les gestionnaires des ressources marines et les décideurs politiques aux enjeux de conservation des écosystèmes marins, en diffusant les résultats de l'étude et en organisant des événements de sensibilisation et de partage d'informations.

ESPECES CIBLÉES : Pétoncle noire, Ulve, Lièvre de mer, Zostère naine



PERIMETRE :

Commune



ESTIMATION :



≈ 5000 € / an pour inventaire de l'estran (jusqu'à inventaire complet de l'île)



PARTENAIRES POSSIBLES :

- Parc naturel régional
- Association PATEL
- OBCE
- OCLM



SUIVIS ET INDICATEURS :

- Nombre de stations de l'estran inventoriées
- Nombre d'entretiens effectués



RESSOURCES :

<https://professionnels.ofb.fr/sites/default/files/images/MIE/2018%20Selection%20indicateur%20DCE%20faune%20benthique%20invertebree.pdf>



Cartographier les arbres remarquables de la commune et animer la plateforme d'inventaire participatif

N° 8

ETAT DE L'ACTION :



PRIORITÉ :



TEMPORALITÉ



DIFFICULTÉ :



CONTEXTE DE L'ACTION :

La cartographie des arbres remarquables d'une commune est une initiative visant à identifier, localiser et valoriser les arbres présentant un intérêt écologique, historique, esthétique ou culturel. Cette action s'inscrit dans une démarche de préservation de la biodiversité urbaine, de promotion de l'engagement citoyen et de sensibilisation à l'importance des arbres dans l'environnement urbain. L'animation d'une plateforme d'inventaire participatif permet d'impliquer activement les résidents dans la collecte d'informations et dans la mise en valeur de ces arbres remarquables.

OBJECTIFS DE L'ACTION :

- **Identifier et cartographier les arbres remarquables de la commune afin de mieux connaître et protéger ce patrimoine naturel.**
- **Sensibiliser les habitants à la valeur des arbres et à leur rôle dans la qualité de vie urbaine.**
- **Promouvoir la participation citoyenne en encourageant les résidents à contribuer à l'inventaire participatif des arbres remarquables.**
- **Animer la plateforme d'inventaire participatif des trames naturelles du Parc**

ETAPES PRINCIPALES DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION :

- Définir des critères objectifs pour déterminer quels arbres peuvent être considérés comme remarquables. Ces critères peuvent inclure l'âge, la taille, l'espèce, l'histoire associée à l'arbre, son importance écologique, etc.
- Réaliser un inventaire initial pour repérer les arbres dignes d'intérêt à travers la commune.
- Utiliser des outils de cartographie géospatiale pour enregistrer l'emplacement de chaque arbre remarquable identifié sur la plateforme d'inventaire participatif
- Encourager l'utilisation de cette plateforme par le biais de campagnes de sensibilisation et de communication.
- Organiser des événements, des ateliers et des visites guidées pour sensibiliser les habitants à l'importance des arbres remarquables et les inciter à participer à l'inventaire participatif. Impliquer les écoles, les associations locales
- Protéger les arbres inventoriés dans le Plan local d'urbanisme de la commune en s'appuyant notamment sur l'article L 151-19 et L151-23 du code de l'urbanisme

ESPECES CIBLÉES : if commun, Chêne vert, Pin de Monterey



PERIMETRE :

Commune



ESTIMATION :



≈ 500 € / animation



PARTENAIRES POSSIBLES :

- Parc naturel régional
- Association Herbier de Kerscot



SUIVIS ET INDICATEURS :

- Nombre d'arbres inventoriés
- Taux de participation sur la plateforme
- Nombre d'animations organisées



RESSOURCES :

https://www.angersloiremetropole.fr/fileadmin/user_upload/faq.pdf



CONTEXTE DE L'ACTION :

Les relevés effectués par l'Atlas de la biodiversité communal ont permis d'établir un diagnostic concernant la présence d'espèces exotiques envahissantes sur le territoire. Au total, 11 espèces animales et végétales ont été recensées, avec certaines d'entre elles faisant l'objet d'une gestion spécifique en vue de leur éradication.

OBJECTIFS DE L'ACTION :

Du fait de son fort impact sur la biodiversité locale, la lutte et la veille contre les espèces exotiques envahissante est une action prioritaire dont les objectifs sont :

- Communiquer sur les listes des espèces exotiques envahissantes (avérées et potentielles)
- Contrôler l'expansion des espèces exotiques envahissantes sur le territoire
- Avertir les propriétaires privés des présences de EEE sur leurs parcelles
- Surveiller le développement des plantes exotiques envahissantes
- Supprimer les principaux foyers de développement
- Veiller à éviter les risques sanitaires sur l'humain
- Diagnostiquer les impacts réels sur la biodiversité
- Constituer un retour d'expérience de lutte et animer le réseau sur le territoire
- Former les agents techniques sur la prise en compte et les risque des espèces exotiques

ETAPES PRINCIPALES DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION :

- Cartographier toutes les espèces exotiques envahissantes à l'aide du Lizmap mit à disposition du Parc
- Veiller à adapter la gestion selon les espèces ciblées
- Adapter la méthode de traitement des déchets selon les espèces
- Mettre en œuvre des chantier d'arrachage et éradication ciblés pour éliminer les espèces exotiques envahissantes
- Développer des stratégies de contrôle à long terme
- Sensibiliser la population aux espèces à risque à ne pas planter dans les jardins
- Proposer une liste de plantes adaptées et conseillée pour l'élaboration des jardins



ESPECES CIBLÉES : Baccharis , Ragondin, Herbe de la pampa, Ailante glanduleux, Mimosa argenté



PERIMETRE :

- Priorité :
- Le Vran
 - Brouel
 - Le Trech



ESTIMATION :



Chantier bénévoles ou intervention des agents communaux



PARTENAIRES POSSIBLES :

- Parc naturel régional
- Habitants
- Département
- Association anti-baccharis



SUIVIS ET INDICATEURS :

- Nombre de chantiers participatifs
- Nombre de zones gérées



RESSOURCES :

<https://especes-exotiques-envahissantes.fr/>